



CONSEIL MARITIME DE FAÇADE DE MÉDITERRANÉE

---

Session du 8 décembre 2014

---

DELIBERATION n° 06 / 2014

---

Avis relatif au projet de schéma régional de développement  
de l'aquaculture marine de Corse

Le Conseil maritime de façade de Méditerranée délibérant valablement,

VU Le code rural et de la pêche maritime et notamment son article L 923-1-1 ;

VU Le décret n°2011-888 du 26 juillet 2011 92 du 5 mai 2011 relatif aux schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine ;

**CONSIDERANT** les résultats de la consultation écrite ouverte le 31 janvier 2013 sur le projet de schéma régional de développement de l'aquaculture marine de Corse ;

**CONSIDERANT** les échanges lors de la réunion de concertation organisée le 24 juin 2014 sur ce projet ;

**SOULIGNE** le potentiel de développement de l'aquaculture sur le littoral de Corse ;

**RAPPELLE** la richesse écologique de ce littoral mais également sa fragilité, au droit ou à proximité des fermes aquacoles ;

**INSISTE** sur la nécessité que le développement de l'aquaculture se fasse dans le respect de ces enjeux environnementaux ;

**PREND ACTE** des éléments contenus dans le projet de schéma régional de développement de l'aquaculture marine de Corse dans sa version de novembre 2014 et son annexe cartographique sur les enjeux environnementaux et contraintes locales ;

**CONSTATE** que ces éléments n'ont pas soulevé de réserves particulières lors des phases de consultation et de concertation et qu'ils intègrent la nécessité d'un développement de l'aquaculture raisonné, intégrant les enjeux environnementaux marins ;

**SE FELICITE** de la coordination efficace entre les travaux d'élaboration du schéma aquacole et ceux du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, permettant l'inscription du développement de l'aquaculture marine corse dans une approche intégrant l'ensemble des usages et enjeux du territoire ;

Considérant l'ensemble des remarques susmentionnées,

**EMET** un avis favorable sur le projet de schéma régional de développement de l'aquaculture marine de Corse, dans sa version de novembre 2014.

A Toulon, le 16 DEC. 2014

Le préfet maritime  
de la Méditerranée

A Marseille, le 11 DEC. 2014

Le préfet de la région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Michel CADOT